

Alexandre SANTONI

Notaire

Diplôme Supérieur du Notariat



Jeanne ROCCA-SANTONI

Notaire

Diplôme Supérieur du Notariat

**MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE**

**Bancarello-Route de Sartène
20169 BONIFACIO**

alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr

COMMUNE DE FIGARI

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 20 JANVIER 2025

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

Bénéficiaire de la prescription :

Madame Carole Marie Antoinette **GIUSEPELLI**, Fonctionnaire territorial, demeurant à FIGARI (20114) 17 lotissement les Prés de San Gavino.
Née à PORTO-VECCHIO (20137) le 17 septembre 1972.

Epouse de Monsieur Benoît ROSSET

DESIGNATION

A FIGARI (CORSE-DU-SUD) 20114 Lieu-dit PISCIA.

Trois parcelles de terre cadastrées section D sous les numéros :

- 348 pour 19 ares 20 centiares,
- 349 pour 126 ares 00 centiare,
- 369 pour 84 ares 00 centiares.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« *Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.*

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@santoni-bonifacio.notaires.fr